

Déclaration de la FNEC-FP-FO lors de l'audience du 3 juin 2021 auprès de Mme DUBOIS-BEGUE (IEN-ASH) et M DUMONTEIL.

Aujourd'hui, un agent de l'Education Nationale sur dix est AESH. Ces agents de la fonction publique, employés sous contrat, sont précarisés et malmenés dans l'exercice quotidien de leur missions. Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leur conditions de travail se sont considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- Un vrai salaire, digne, qui ne maintienne pas ces agent dans la précarité. Un salaire qui ne les condamne pas à un cumul d'emploi. C'est pourquoi nous demandons que les 24h deviennent un 100 % payé au SMIC. Le travail d'accompagnement scolaire d'un élève en situation de handicap est essentiel et doit être reconnu. Il doit donc cesser d'être payé une misère. Dans l'académie de Bordeaux, la rectrice doit appliquer immédiatement la revalorisation salariale qui est due aux AESH depuis septembre 2019. Nous exigeons également la prise en compte de l'intégralité du parcours professionnel pour l'obtention d'un CDI.
- Il y a aussi la nécessité d'un vrai statut, ce qui se justifie d'autant plus qu'aucun corps de la fonction publique n'est prévu pour cette fonction d'AESH. Le handicap est une priorité du gouvernement, un secrétariat d'État à l'éducation prioritaire a été créé. Quoi de plus prioritaires que ces élèves ?
- Ce statut doit être associé à une évolution de carrière. FO a d'ors et déjà négocié un avancement automatique : embauche au niveau 1, niveau 2 au bout d'un an, puis un niveau tous les 3 ans. Qu'il soit tenu ! Et que la carrière puisse se développer au-delà de 7 niveaux, évoluer au-delà de l'indice 363.
- Nous revendiquons aussi l'abandon des PIAL, simples outils RH pour fonctionner à flux tendus. Les élèves en situation de handicap ont besoin de suivi régulier, de stabilité, de créer une relation de confiance. Les PIAL conduisent à tout le contraire. Les élèves sont en souffrance et les conditions de travail des AESH sont devenues insupportables : interruption des tâches, changement soudain d'organisation du travail, emploi précaire. Autant de facteurs reconnus par la DARES et l'UE comme des vecteurs de souffrance au travail.
- Nous exigeons le respect des textes et du contrat : les AESH ne sont pas des factotums que l'on balade entre les élèves selon les absences et que l'on emploi à toutes sortes de tâche. Si un élève notifié est absent, on attend que le coordonnateur envoie la prise en charge d'un autre.

Le ministère de l'Education Nationale doit accéder à ces revendications s'il veut pouvoir continuer de recruter des agents pour ces élèves et maintenir un service public digne.

Je vous remercie de votre attention.